



Assemblée générale

Distr. générale
7 avril 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 130 a) de l'ordre du jour

Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Additif

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 (A/54/709) et sur le projet de budget de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/54/736). Dans le cadre de l'examen de ces rapports, le Comité a rencontré les représentants du Secrétaire général, et notamment le Chef de l'administration de la Mission, qui lui ont fourni des informations complémentaires et des éclaircissements.

2. Le Comité rappelle les dispositions de la résolution 54/18 de l'Assemblée générale, en date du 29 octobre 1999, dans laquelle l'Assemblée priait le Comité des commissaires aux comptes d'entreprendre à titre prioritaire une vérification complète des comptes de la Mission et d'examiner en particulier la question du paiement de l'indemnité de subsistance (missions), et priait le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet sur cette question dans un délai de trois

mois à compter de l'adoption de la résolution, pour qu'elle l'examine durant la première partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que le rapport du Comité des commissaires aux comptes devait être prêt en mai 2000. Le Secrétariat établirait ensuite son propre rapport sur la base des conclusions du Comité des commissaires aux comptes. **Le Comité espère que ce rapport lui sera remis dès que possible compte tenu de l'issue du processus judiciaire mentionné au paragraphe 5 de son rapport en date du 29 septembre 1999 (A/54/418).**

Exécution du budget de la Mission pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

3. Comme indiqué au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général (A/54/709), le crédit ouvert par l'Assemblée générale aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 s'élevait à un montant brut de 52 143 800

dollars (montant net : 50 255 600 dollars), dont un montant de 2 618 400 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Attendu que les deux tiers du montant net (c'est-à-dire non comprises les contributions au compte d'appui), soit 33 503 700 dollars, devaient être financés par des contributions volontaires du Gouvernement koweïtien, un montant brut de 18 640 100 dollars (montant net : 16 751 900 dollars) a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

4. Le montant total brut des dépenses s'élevait à 49 960 900 dollars (montant net : 48 323 700 dollars) laissant un solde inutilisé d'un montant brut de 2 182 900 dollars (montant net : 1 931 100 dollars) qui représente 4 % environ du montant brut du crédit ouvert. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, ce solde inutilisé s'explique pour l'essentiel par des frais de voyage moins élevés que prévu pour les observateurs militaires, un taux de vacance de postes du personnel civil plus élevé que prévu, une réduction des besoins au titre des opérations aériennes et la cessation anticipée du contrat de location d'un avion par suite de la fermeture de l'espace aérien iraquien.

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 1999, les remboursements aux États fournissant des contingents se chiffraient au total à 70,5 millions de dollars et que 8,9 millions étaient dus à ce titre pour la période du 1er mai 1999 au 31 janvier 2000. En ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, le Comité a été informé qu'au 31 décembre 1999, les remboursements s'élevaient à 4,3 millions de dollars, les sommes restant à verser à 5,4 millions de dollars et les engagements non réglés à 2,9 millions de dollars au total. Pour ce qui était des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, au 31 décembre 1999, 504 304 dollars avaient été versés en règlement de 21 demandes, ce qui laissait un solde de 1 410 700 dollars au titre d'engagements non réglés et 12 autres demandes à l'examen.

6. Comme indiqué au paragraphe 6 du rapport, le solde inutilisé de 1 453 400 dollars au titre du personnel civil résultait d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel international et le personnel local. Alors que le budget prévoyait un taux de vacance de 5 % pour les 72 postes internationaux et les 166 postes locaux autorisés, le taux de vacance effectif était en moyenne de 18 % pour le personnel international et de 11 % pour le personnel recruté localement. Le Comité consultatif a été informé des diffi-

cultés que rencontrait la Mission pour attirer du personnel et le retenir. En outre, certains fonctionnaires avaient été affectés à de nouvelles missions. Le Comité note que cette situation ne date pas d'hier et a été évoquée dans les rapports sur l'exécution du budget de la Mission pour les périodes du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, au cours de laquelle le taux de vacance était de 22 % pour le personnel international et de 11 % pour le personnel local, et du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, au cours de laquelle le taux de vacance était de 20 % pour le personnel international et de 18 % pour le personnel local (voir A/53/782, tableau 2, et A/52/790/Add.1, annexe II.A). Le Comité a été informé que beaucoup des postes vacants relevaient des services administratifs de la Mission. **Le Comité recommande, non pas de revoir les estimations à la baisse, mais d'analyser les facteurs qui sont à l'origine du taux de vacance toujours élevé et les effets de cette situation sur les opérations de la Mission et d'envisager des solutions éventuelles notamment l'opportunité de supprimer certains de ces postes.**

7. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que 90 % des opérations d'achats étaient effectuées par la Mission sur le terrain. Celles qui passaient par le Siège concernaient principalement le matériel de traitement électronique de l'information et de communication et les véhicules. À cet égard, le Comité a demandé des éclaircissements sur la planification des achats et le suivi des contrats, questions auxquelles le Comité des commissaires aux comptes s'était intéressé dans son rapport¹. Le Comité a été informé qu'il y avait eu planification pour les achats réalisés par le Siège; mais que les achats locaux dépendaient en grande partie des allocations de crédit et des activités d'achat des différentes unités de la Mission. En ce qui concerne le suivi de l'exécution des contrats, le Comité a été informé que des évaluations avaient été soumises à la Division des achats, du Siège, mais qu'elles n'étaient qu'au nombre de deux car seuls deux contrats, l'un pour les rations et l'autre pour les services d'appui, portaient sur des sommes supérieures à 200 000 dollars. À sa demande, le Comité a été informé que, sur les 10 postes que comptaient la Section des achats de la Mission, un poste d'administrateur était vacant depuis plus de 12 mois. **Compte tenu de la nécessité de renforcer les fonctions d'achat de la**

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 5 (A/54/5), vol. II, chap. II, par. 61 et 102.

MINUIK (comme indiqué plus haut, 90 % des achats sont effectués par la Mission) le Comité demande instamment que des mesures soient prises pour pourvoir au plus vite le poste en question.

8. Comme indiqué au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général (A/54/709), en ce qui concerne le fonctionnement de la MONUIK, l'Assemblée générale doit se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 2 182 900 dollars (montant net : 1 931 900 dollars) constaté à l'issue de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. **Le Comité consultatif recommande que ce solde inutilisé soit porté au crédit des États Membres étant entendu que deux tiers de ce montant seraient d'abord remboursés au Gouvernement koweïtien.**

Information sur l'exécution du budget pendant la période en cours

9. Le Comité consultatif a été informé que, par rapport aux effectifs approuvés pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 (908 membres des contingents, 195 observateurs militaires, 72 fonctionnaires internationaux et 166 fonctionnaires locaux), ceux qui étaient en poste au 31 janvier 2000 étaient les suivants : 908 membres des contingents, 193 observateurs militaires, 53 fonctionnaires internationaux et 147 fonctionnaires locaux.

10. Des données sur les dépenses pour la période du 1er juillet au 30 juin 2000 telles qu'elles avaient été comptabilisées au 31 décembre 1999, ont été communiquées au Comité consultatif. Les dépenses pour cette période s'élevaient à 29 934 800 dollars par rapport au crédit ouvert de 51 996 100 dollars.

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

11. Comme il est indiqué au premier paragraphe du rapport du Secrétaire général (A/54/736), on estime les dépenses de fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 à un montant brut de 49 818 000 dollars (montant net: 47 823 000 dollars), dont les deux tiers doivent être financés par des contributions volontaires du Gouvernement koweïtien. Le projet de budget est en recul de 1,9 % (959 800 dollars) en chiffres bruts par rapport au montant réparti pour la période du 1er juillet 1999

au 30 juin 2000, en raison de la diminution des dépenses afférentes au personnel civil (0,7 %) et de celle des dépenses opérationnelles (7,7 %), partiellement contrebalancées par une augmentation des dépenses afférentes au personnel militaire (0,1 %).

12. Le Comité consultatif relève que le tableau de la section V du rapport n'indique pas le montant d'un certain nombre de contributions volontaires. Il a été informé, après avoir demandé des éclaircissements, que ces contributions volontaires concernaient des articles qui n'avaient pas encore été budgétisés mais le Secréariat n'a pu lui en indiquer le montant. **Le Comité consultatif s'inquiète de cette absence d'information, qui ne permet pas d'établir le coût intégral de la Mission.**

13. Les effectifs nécessaires ont été estimés à 195 observateurs militaires, 910 soldats du contingent, 72 fonctionnaires internationaux et 166 fonctionnaires recrutés sur le plan local. Comme il est indiqué au premier paragraphe de l'annexe I.C, les prévisions de dépenses concernant le personnel civil tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 10 %, en ce qui concerne aussi bien le personnel international que le personnel local. **Le Comité consultatif relève, au paragraphe 10 de l'annexe I.C, que seuls neuf postes (4 postes d'administrateur et 5 postes d'agent du Service mobile) sont actuellement pourvus par des personnes engagées spécialement pour la Mission. Il recommande que l'on recoure davantage à ce type de personnel pour remédier à l'insuffisance chronique des effectifs de cette dernière.**

14. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les effectifs au 31 janvier 2000. Sur les 195 observateurs militaires prévus, 193 étaient à leur poste; et sur les 172 postes internationaux et les 147 postes locaux, 53 et 166, respectivement, étaient pourvus. Au 31 janvier 2000, les taux de vacance de postes étaient donc de 26 % pour le personnel international et de 11 % pour le personnel local. Par ailleurs, les prévisions concernant les effectifs du personnel civil pour la période se terminant le 30 juin 2000 se fondaient sur un taux de vacance de postes de 10 %. **Le Comité consultatif réitère sa recommandation tendant à ce que l'on étudie l'impact de la persistance de taux de vacance de postes aussi élevés sur le plan opérationnel** (voir par. 6 ci-dessus).

15. Le Comité consultatif constate, à la rubrique Contingents militaires, une diminution des dépenses, qui résulte de la passation d'un nouveau contrat pour les rations. Au titre de ce contrat, le coût unitaire des rations est de 4,65 dollars par personne et par jour, alors qu'il avait été estimé à 5,50 dollars pour la période en cours. Le Comité consultatif a été informé qu'il incombait au contractant, en vertu du nouveau contrat, de fournir tout le personnel et les denrées alimentaires et d'assurer l'entretien du matériel de cuisine fourni par la MONUIK. Les repas ne sont fournis qu'au personnel qualifié (soldats), sur présentation d'une carte d'identité valide qui permet de les enregistrer dans le système informatique et d'empêcher qu'une même personne n'en prenne plusieurs de suite. La MONUIK ne paie que les repas effectivement fournis. Les termes et conditions du contrat et l'enregistrement informatisé des services permettent de bien gérer et de bien superviser l'application du contrat. **Le Comité consultatif se félicite de ces arrangements et est convaincu que tout sera fait pour les étendre à d'autres missions.**

16. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 17 du rapport, le remboursement, à deux gouvernements, du matériel appartenant aux contingents qu'ils ont fourni à la Mission a été calculé selon l'ancien système de remboursement, c'est-à-dire à raison de 10 % de la valeur du matériel par an. Des négociations sont en cours entre l'ONU et l'un des deux gouvernements au sujet de nouvelles modalités de remboursement. Après avoir demandé des précisions sur la manière dont le soutien autonome avait été budgétisé en l'absence d'un mémorandum d'accord, le Comité a été informé que, dans l'attente de la conclusion du mémorandum, les dépenses à ce titre avaient été estimées.

17. En ce qui concerne les voyages autorisés, le Comité consultatif relève qu'au cours de la période terminée le 30 juin 1999, un montant de 68 200 dollars avait été alloué, alors que seuls 47 800 dollars avaient été dépensés. Il a été informé que sur les 88 900 dollars répartis pour la période se terminant le 30 juin 2000, un montant de 24 200 dollars avait été dépensé au 31 décembre 1999. Sur sa demande, il a reçu des informations concernant les raisons du faible niveau de dépenses pour la période terminée le 30 juin 1999 ainsi que des détails concernant les activités différées ou annulées et les raisons de leur report ou annulation (voir annexe).

18. **Le Comité consultatif estime que les informations sur les programmes de formation dispensés dans le cadre de la MONUIK manquent de transparence.** Compte tenu de la priorité accordée aux programmes de formation pendant la période 2000-2001, il a demandé des précisions supplémentaires sur la manière dont les dépenses prévisionnelles en matière de formation avaient été formulées. Seuls 15 000 dollars seulement avaient été demandés – montant identique à celui demandé pour la période se terminant le 30 juin 2000 – alors que les dépenses engagées au cours de la période terminée le 30 juin 1998 s'étaient élevées à 40 000 dollars. S'appuyant sur les informations que lui ont communiquées les représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif a conclu que le montant de 15 000 dollars susmentionné ne correspondait ni au nombre des personnes à former ni aux matières prévues. **Il recommande donc de revoir les méthodes de formulation des dépenses et de sélection des stagiaires. Il faudrait bien planifier le programme pour que le plus grand nombre de personnes puisse en bénéficier et redoubler d'efforts pour ne pas mener d'activités de formation trop fragmentées qui, à long terme, pourraient ne pas se révéler d'un bon rapport coût-efficacité.**

19. Le Comité consultatif relève, au paragraphe 29 de l'annexe I.C, que le montant de 70 000 dollars inscrit à la rubrique Services informatiques est lié à des redevances de licences de logiciels appliqués à la finance, aux états de paie, aux achats et à d'autres domaines commerciaux. **Il estime que ces dépenses prévisionnelles devraient être présentées de manière plus transparente et être accompagnées d'informations sur les critères utilisés pour déterminer si un achat est plus indiqué qu'un contrat de bail ou inversement.**

20. Le Comité consultatif a été informé que les propositions relatives aux ressources non renouvelables de 108 800 dollars nécessaires au remplacement du matériel informatique vétuste ou obsolète, figurant à l'annexe II.C du rapport, tenaient compte des acquisitions faites au cours de la période budgétaire se terminant le 30 juin 2000, dans le cadre du programme de mise en conformité à l'an 2000.

21. Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale concernant le financement de la MONUIK pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 sont énoncées au paragraphe 3 du rapport (A/54/736). **Le Comité consultatif recommande qu'elle établisse le**

budget de fonctionnement de la MONUIK pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 2000 à un montant brut de 49 818 000 dollars (montant net : 47 823 000 dollars), dont les deux tiers (montant net : 31 882 000 dollars) doivent être financés par des contributions volontaires du Gouvernement koweïtien.

Annexe

Dépenses budgétisées et dépenses engagées au titre des voyages autorisés pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

<i>But du voyage</i>	<i>Prévisions de dépenses au titre des voyages autorisés (dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectivement engagées (dollars É.-U.)</i>
1. À partir du Siège		
Évaluation de la Mission	7 200	9 800
Vérification interne (3 vérificateurs)	30 600	– ^a
Examen des indemnités de subsistance (missions) (une personne du Service de la gestion du personnel de la Division de l'administration et de la logistique des missions)	–	5 500
Installation d'un module du système de contrôle du matériel des missions	–	1 900
Vérification interne	–	1 700
2. À partir de la zone de la Mission et à l'intérieur de cette zone		
Commandant de la Force et autres responsables (3 voyages)	20 400	12 700
Spécialiste de la sûreté de l'aviation (4 voyages à partir de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban)	6 000	600
Voyages à l'intérieur de la zone de la Mission (4 personnes)	4 000	8 200
Promotion du personnel du Service mobile	–	4 600
Consultations politiques	–	2 800
Total	68 200^b	47 800

^a Le seul voyage prévu qui n'a pas été entrepris a été le voyage des trois vérificateurs internes. Au cours de la période 1998-1999, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a axé ses activités de vérification sur la question du paiement des indemnités de subsistance (missions), qui lui a demandé plus de temps que le temps initialement alloué à la vérification de la MONUIK dans la zone de la Mission. Aucune vérification n'a donc été entreprise dans cette zone au cours de cette période.

^b Ce montant est inférieur à celui de 88 900 dollars indiqué dans l'appendice I au document transmettant des renseignements supplémentaires au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et dans l'annexe I au rapport du Secrétaire général (A/52/824), le montant de 88 900 dollars susmentionné ayant été surévalué (voir la ventilation des dépenses à l'annexe II.C du document A/52/824).